



COMITE STRATEGIQUE DE LA FILIERE BOIS

Point d'étape LUNDI 22 FEVRIER 2016



Au sein du Conseil National de l'Industrie, la filière bois est la quatorzième filière stratégique. Le contrat de filière a été signé le 16 décembre 2014. **Un an après, désormais pleinement opérationnel, le Comité stratégique de la filière bois a ouvert Lundi 22 Février en matinée pour la première fois ses portes à la presse à l'occasion d'un point d'étape Bilan 2015 - Perspectives 2016.**

Bilan 2015 & Perspectives 2016 : pour en savoir plus, [suivre ce lien](#)

Un an après son installation officielle au sein du Conseil National de l'Industrie (CNI), le comité stratégique de filière bois (CSF BOIS) s'est réuni au ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique en présence de Monsieur Emmanuel Macron, de Monsieur Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, de Madame Emmanuelle Cosse Ministre du Logement et de l'Habitat Durable et de Monsieur Luc Charmasson Vice-Président du CSF Bois et Président de FBIE, France Bois Industries Entreprises. Mme Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer était excusée et représentée par Monsieur Bruno Lechevin, Président de l'ADEME.

La Filière bois se félicite de l'adhésion de la Fédération Nationale du Bois, et des deux Interprofessions nationales France Bois Forêt (amont) et France Bois Industries Entreprises (aval). Avec France Bois Régions les acteurs de la filière sont désormais réunis et membres du comité stratégique.

Un an après la signature du contrat le Comité Stratégique de la Filière Bois peut présenter des actions structurantes pour la filière parmi lesquelles :

- La stratégie globale de la filière dans le Défi 1, est pilotée par les deux présidents des Interprofessions Nationales FBF \FBIE pour une meilleure cohésion : très attendue, la mise en place d'une veille économique mutualisée de la filière, outil de pilotage stratégique permettra de positionner la filière sur les marchés et d'autre part les attendus d'un audit pour une communication globale cohérente et partagée pour deux axes : la dimension environnementale et le bois construction.
- le déploiement du Fonds Bois II de la BPI abondé par les professionnels pour les ETI et de fonds privés type Cambium pour les petites entreprises.
- Le lancement du deuxième plan bois construction par la DHUP qui soutient la valorisation du bois dans la construction et la rénovation par l'innovation des solutions constructives et la formation.
- La mise en œuvre opérationnelle , après le succès remporté par l'appel à manifestation d'intérêt Dynamic Bois du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer pour utiliser la ressource forestière disponible et de mauvaise qualité comme pour le bois-énergie et replanter en lieu et place des espèces plus nobles pour le bois d'œuvre et le bois d'Industrie : 30 M d'euros d'aides accordées et 24 porteurs de projets lauréats . L'annonce par la Ministre du Logement et de l'Habitat Durable d'une reconduction en 2016 dans le cadre d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour un montant d'aide de 20M d'euros
- La contractualisation et l'étude d'un plan déchets pour sécuriser les approvisionnements et articuler les usages.
- L'adaptation formation emploi compétence , l'attractivité des métiers passant par un programme de communication et de formation notamment par la mise en service d'outils de formation à distance et de modules pédagogiques pour les formateurs.
- L'intégration des spécificités des produits et solutions bois dans la maquette BIM.
- L'accompagnement du lancement récent de la mission recherche et innovation 2025 filière bois pour une implication de la filière forêt bois pour identifier des projets stratégiques a dix ans et les financements associés dans le cadre du Programme des Investissement d'Avenir (PIA3)
- Enfin le lancement opérationnel du plan Industrie du Futur "immeubles à vivre en bois " doté de 5.8 M € de l'État et de 2.5 M€ d'investissements professionnels. Projet phare pour la filière tant sur le plan technique, économique, environnemental et comme vecteur de communication.

Des accords-cadres avec l'ADEME et la CDC Caisse des Dépôts et Consignation sont en cours de rédaction. Les interprofessions régionales ont animé des contrats régionaux porteurs de l'ambition régionale.

Les actions et les objectifs du contrat de filière compléteront et déclineront les actions du Plan National de la Forêt et du Bois. Le contrat stratégique de la Filière Forêt Bois avec l'adhésion de toutes les composantes professionnelles et interprofessionnelles de la Filière est le programme stratégique de la Filière entière.

Cette visibilité renforcée permet d'aborder une seconde étape de l'action stratégique du CSF Bois pour la filière. Co-construction, dialogue, transparence, confiance partagée en sont le moteur.



Comité stratégique de filière

Chacune des 14 filières du Conseil national de l'industrie dispose d'un Comité stratégique de Filière (CSF). Il s'agit d'une « instance permanente d'expertise et de consultation pour le gouvernement, représentative de tous les acteurs de l'industrie. Un lieu d'élaboration et de conduite d'actions de transformation du tissu productif français ». Conscients de l'opportunité que représente la création de ce Comité stratégique pour dépasser les clivages entre les intérêts de l'amont et de l'aval de la filière, les acteurs de la filière française du bois se mobilisent vite.

Chaque CSF est présidé par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et, s'il y a lieu, par les autres ministres concernés. Il regroupe, sous le pilotage d'un industriel vice-président du CSF, des représentants des acteurs de la filière, entreprises ou fédérations industrielles, des représentants des 5 organisations syndicales, les différentes administrations concernées par cette industrie et des experts. En sus des réunions plénières annuelles présidées par (le)s ministre(s), les CSF fonctionnent avec un bureau ou comité de pilotage plus restreint et des sous-groupes de travail responsables chacun d'un axe majeur du plan d'actions, le contrat stratégique de filière.

Bilan 2015 & Perspectives 2016

Scannez le QR Code pour en savoir plus :



Contact Presse :

Sarah LAROUCSI – s.laroussi@cndb.org



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT,

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT DURABLE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Communiqué de presse

Paris, le lundi 22 février 2016

Comité stratégique de la filière bois « CSF Bois » : un premier bilan positif sur les actions menées en faveur de la promotion du bois

Un an après son installation officielle au sein du Conseil national de l'industrie (CNI), le Comité stratégique de la filière bois (CSF Bois) s'est réuni au Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, en présence de Monsieur Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Monsieur Emmanuel Macron, Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, Madame Emmanuelle Cosse, Ministre du logement et de l'habitat durable et Monsieur Luc Charmasson, président de France Bois Industries Entreprises (FBIE) et vice-président du CSF.

L'Etat se félicite de l'adhésion de la Fédération nationale du bois, France bois forêt, France bois régions et France bois industrie entreprises. L'ensemble des acteurs de la filière sont désormais membres du comité stratégique.

En un an, le Comité Stratégique de la Filière Bois a déjà mené plusieurs actions structurantes pour la filière :

- la mise en place d'une veille économique mutualisée de la filière qui constitue un outil de pilotage stratégique pour se positionner sur les marchés ;
- le déploiement du Fonds Bois II en faveur des entreprises de la filière ;

- le lancement opérationnel du plan « Industries du bois » visant à construire des immeubles de grande hauteur en bois ;
- le déploiement du deuxième plan bois construction qui soutient la valorisation du bois dans la construction et la rénovation via l'innovation dans les systèmes constructifs et la formation ;
- la mise en œuvre opérationnelle de l'appel à manifestation d'intérêt Dynamic Bois pour utiliser la ressource forestière de mauvaise qualité comme bois-énergie et la replanter par des espèces plus nobles. 30 M€ d'euros d'aides ont été accordés à 24 porteurs de projets lauréats. Dynamic bois sera reconduit en 2016 dans le cadre d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt ;
- Le lancement récent de la mission « Recherche et Innovation 2025 filière forêt-bois », qui vise à identifier les principaux projets stratégiques à dix ans et les financements innovants mobilisables associés, constitue également une initiative majeure dans la perspective du troisième programme d'Investissements d'avenir (PIA 3).

L'État souhaite que l'implication des professionnels soit renforcée en 2016 pour réaliser l'ensemble des trente-trois actions inscrites au contrat de filière.

Les objectifs du contrat de filière, et leurs déclinaisons sous forme de programme d'actions, sont intégrés au Programme national de la forêt et du bois, issu de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, qui sera présenté aux membres du Conseil supérieur de la forêt et du bois le 8 mars prochain.

Pour mémoire :

Le Comité stratégie de la filière bois rassemble l'État, l'Association des Régions de France et les professionnels de la filière. Il vise à coordonner les actions de l'ensemble des acteurs afin de promouvoir l'usage du bois et de renforcer la compétitivité de la filière dans les domaines stratégiques de l'énergie, de la construction et de la lutte contre le changement climatique.

Il doit permettre au bois français de répondre de manière qualitative et quantitative à la demande des marchés de la construction, de l'emballage, des panneaux, du papier, de la fibre ou encore de l'énergie. Dans le respect de la gestion durable des forêts, cet essor de la filière bois doit permettre de répondre aux enjeux d'une société bas carbone tournée vers la préservation d'un cadre de vie de qualité et le développement d'un habitat durable pour tous.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal :	01 40 81 78 31
Service de presse de M. Stéphane Le Foll :	01 49 55 59 74
Service de presse de Mme Emmanuelle Cosse :	01 44 49 89 13
Service de presse de M. Emmanuel Macron :	01 53 18 45 13

I. SYNERGIE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'ÉCONOMIE DE LA FILIÈRE

Le Conseil National de l'Industrie (CNI), présidé par le premier ministre, est un lieu d'élaboration et d'actions visant l'évolution du tissu productif français. Le CNI est structuré en 14 Comités Stratégiques de Filière (CSF) qui élaborent un contrat de filière à partir d'une convergence de points de vue entre industriels, organisations syndicales et État.

Le CSF Bois, coprésidé par les ministres en charge de l'Économie et de l'Industrie, de l'Agriculture et de la Forêt, est le lieu de dialogue entre l'ensemble de la filière professionnelle, d'une part, et l'ensemble des acteurs publics concernés, d'autre part. L'objectif est de bâtir une stratégie globale de la filière forêt-bois visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises: développer la filière par les marchés, notamment la construction, en valorisant la ressource française.

LES ACTEURS DU CONTRAT

• L'État et les Régions

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique
Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

Association des Régions de France.

• Les organisations professionnelles

(Liste complète : en page 4 de ce document)

• En présence des organisations syndicales représentatives des salariés



Signature du Contrat de filière en présence de 3 des 4 ministres impliqués et des représentants des acteurs engagés, le 16 décembre 2014.

33 ACTIONS TRANSVERSALES, SUR 3 ANS,

PILOTÉES PAR LES PROFESSIONNELS

DÉFI 1 : Construire un pilotage stratégique de filière

DÉFI 2 : Accompagner les entreprises et les emplois sur le terrain de l'innovation

DÉFI 3 : Sécuriser les approvisionnements et articuler les usages du bois

DÉFI 4 : Développer le bois dans la construction/réhabilitation/aménagement

DES ACTIONS SOUTENUES PAR DES POLITIQUES PUBLIQUES CONVERGENTES

Dans le cadre d'une gestion durable, adapter la forêt française aux changements climatiques et à la demande des marchés d'aujourd'hui et demain.

Augmenter l'offre de bois d'œuvre, d'industrie et énergie. Aider l'innovation et l'investissement structurant.

Accompagner le développement de la construction bois et de l'aménagement intérieur, stimuler l'utilisation de feuillus.

DES ACTIONS DÉPLOYÉES ET ENRICHIES EN RÉGIONS

L'enjeu, à l'échelle des nouvelles grandes régions, sera de consolider les contrats régionaux de filière déjà existants (Haute-Normandie, Bourgogne, Limousin, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Ile de France, Corse...). Les Interprofessions régionales seront des acteurs centraux dans leur mise en oeuvre et dans le cadre de Commissions Régionales de la Forêt et du Bois (CRFB) rénovées : coprésidées par les Présidents et Préfets de Régions, les CRFB ont été élargies à l'ensemble des services de l'État compétents et aux organisations professionnelles de l'aval de la filière.

Par convention, les opérateurs de l'État se joignent à la mise en oeuvre du contrat de filière : ADEME, Bpifrance, Caisse des Dépôts et Consignations, ANAH, Business France ainsi que le médiateur interentreprises et le médiateur des marchés publics. Les opérateurs de la filière (CODIFAB, FCBA, CTP, CNDB et VIA) sont également impliqués dans les actions.

II. BILAN DES ACTIONS 2015

DÉFI 1

CONSTRUIRE LE PILOTAGE STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE

L. CHARMASSON ET C. LE PICARD

DES OUTILS DE PILOTAGE STRATÉGIQUE :

Veille Economique Mutualisée (VEM) : une gouvernance, un opérateur

La VEM fournira en 2016 un tableau de bord des données économiques ainsi que les flux de matières dans une logique d'articulation des usages.

Innovation 2025, lancée par 5 ministres

Pour un plan d'actions global à horizon 10 ans visant une sylviculture durable d'adaptation au climat et aux marchés, une logistique d'approvisionnement optimisée, de nouveaux produits pour les marchés actuels et futurs. Elle rapportera à la Commission Innovation du CSF Bois.

Communication de la filière audité

FBF et FBIE-Codifab disposent de recommandations pour une stratégie de communication de filière.

DES OUTILS DE FINANCEMENT STRATÉGIQUE

Fonds bois II

Le Fonds Bois II intervenant en fonds propres est doté de 25 Millions d'euros par Bpifrance, 1 Million d'euros par le CODIFAB et 1 Million d'euros par l'UNIFA. Les offres en région de Bpifrance sont mieux identifiées par un dépliant à l'attention des entreprises de la filière.

Communication auprès des investisseurs

En particulier, lors du colloque « Filière bois et changement climatique – Investir pour l'avenir » le 5 novembre à l'initiative de l'ASSFOR (sociétés et groupements fonciers et forestiers), FBF et FBIE-Codifab.

DÉFI 2

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES EMPLOIS

C. PIQUET

FORMATION-COMPÉTENCE-EMPLOI

(Plan Bois DHUP/ FBF/ Codifab)

Modules pédagogiques pour les formateurs

Ces modules, disponibles en ligne, traitent de l'ensemble des thèmes propres à la filière bois-construction.

www.biblio-bois.info

Attractivité des métiers du bois-construction

Cette étude a été conduite pour accompagner une communication efficace pour un programme de promotion des métiers du bois construction qui mobilisera de nombreux acteurs de la filière dès 2016.

SUR LA VOIE DE L'INNOVATION

La maquette BIM modélise les données du bâtiment

Les Organisations Professionnelles et l'Institut Technologique FCBA ont travaillé avec le Plan de Transition Numérique du Bâtiment (PTNB) pour intégrer les spécificités du bois et les solutions constructives dans la maquette numérique, outil professionnel désormais incontournable.

Cambium Innovation en Région Centre -Val de Loire

Doté de 300 000 euros, le fonds de garantie Cambium Innovation implique un gestionnaire de garantie (la SIAGI), la Région et l'association Cambium Innovation. Il permet de garantir entre 4 et 6 Millions d'euros de prêts bancaires. Le fonds sera doté d'ici 2018 de 1,05 Million d'euros et permettra de garantir entre 12 et 20 Millions d'euros de prêts. Des prêts d'honneur et un accompagnement sont parallèlement mis en place en partenariat avec le réseau Entreprendre Val de Loire, Initiative Centre et les BGE. Une démarche expérimentale exemplaire, utile pour les autres régions.

L. CHARMASSON, Vice-Président du CSF, co-président du Défi 1, Président de France Bois Industries entreprises FBIE

C. LE PICARD, co-président du Défi 1, Président de France Bois Forêt FBF

C. PIQUET, Président du Défi 2, Président de France Bois Régions FBR



DÉFI 3

SÉCURISER LES APPROVISIONNEMENTS ET ARTICULER LES USAGES

Ph. GAUDRON

CONTRACTUALISER

**Contractualisation et regroupements d'acteurs :
dialogue engagé**

Le médiateur interentreprises a réuni, dans un premier temps, les forestiers, les industriels de l'énergie et de la trituration en vue de la rédaction d'une charte rappelant des principes communs et la façon de traiter les points délicats d'un contrat.

MOBILISER

DYNAMIC Bois : mobiliser la ressource

35 Millions d'euros du Fonds Chaleur pour 24 projets mobilisant plus de 4 Millions de m³ de bois supplémentaires en 3 ans dans le cadre de la gestion durable de la forêt et d'une bonne articulation des usages (12 Millions d'euros bénéficient au reboisement et à l'amélioration des peuplements).

ARTICULER

Étude IGN-FCBA : potentiel de ressource forestière

Cette étude, financée par l'ADEME et COPACEL, éclaire les travaux sur l'articulation des usages, au cœur du dialogue entre l'Etat et les professionnels vers un nouveau modèle économique de la filière en qualifiant les disponibilités supplémentaires de bois rond à horizon 2035.

OPTIMISER

Étude Ademe-FCBA : bases d'un plan déchets bois

Les professionnels se sont regroupés autour d'une vision partagée sur le scénario optimisant l'économie circulaire de la filière. Les conditions de sa mise en œuvre (typologie de déchets, freins réglementaires/logistiques/économiques du recyclage matière/énergie et de la récupération) constitueront le plan déchets bois.

P. GAUDRON, Président du Défi 3,
Directeur Général FIBRE
EXCELLENCE SAS



M. VEILLON, Président du Défi 4,
Directeur Général de la société
OSSABOIS



DÉFI 4

DÉVELOPPER LE BOIS DANS LA CONSTRUCTION-RÉHABILITATION-AMEUBLEMENT

M. VEILLON

VALORISER LE MATÉRIAU BOIS

Renforcement et complémentarité des moyens de normalisation
Une feuille de route partagée par les professionnels de la construction consolide les moyens de normalisation en apportant des solutions à l'actuelle sous-représentation de la filière Bois dans les 200 à 300 groupes de travail européens qui œuvrent sur 1000 à 1500 normes.

Lancement de l'AMI Feuillus par la DHUP et FBF

Doté de 160 000 euros, l'Appel à Manifestation d'Intérêts accompagnera des projets qui visent à faire émerger des produits et/ou solutions innovantes valorisant la ressource locale en bois feuillus dans la construction.

RENFORCER SON MARKETING

Poursuite du programme Arbre

Le programme sur le positionnement de solutions bois sur le marché de la réhabilitation se poursuit dans le cadre du plan Bois DHUP, cofinancé par la DHUP, FBF et Codifab.

Mise en réseau de tous les prescripteurs bois

Une cartographie, établie par FBR, met en cohérence les acteurs sur le terrain : les 25 prescripteurs bois FBR/CNDB, les représentants des Régions, DREAL / DIRECCTE.

Outils en ligne

Un « Google du bois » : des milliers de documents et visuels sur la filière : <http://mediatheque-bois.keepeek.com/>
Un catalogue de solutions bois pour les maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre : www.catalogue-construction-bois.fr

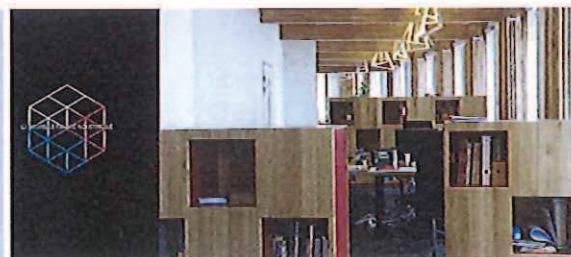
Recommandation pour le bois dans la commande publique

Rédigée par le médiateur des marchés publics, cette recommandation a pour objets de faciliter la réponse des entreprises de la filière, évaluer l'offre sur la base du coût global, mieux former les maîtres d'ouvrage et mobiliser les grandes entreprises privées et publiques.

PROJET PHARE

ADIVBOIS, le plan Industrie du Futur est lancé

Le soutien de l'Etat via le PIA dote le Plan « Immeubles à Vivre Bois » de 5,8 Millions d'euros (complétés par 2,5 Millions d'euros investissements professionnels). Le plan, porté par ADIVbois, doit permettre la construction, à court terme, d'immeubles démonstrateurs jusqu'à 15 étages ; et favoriser, à long terme, la construction d'immeubles en bois de grande hauteur.



IMMEUBLES À VIVRE EN BOIS
un projet en mouvement

III. PERSPECTIVES 2016

COHÉSION DES OBJECTIFS

BUREAU DU CSF

Le bureau du CSF Bois est le lieu de suivi des actions du contrat et de propositions pour la stratégie globale de filière.

Il structure les relations institutionnelles entre les représentants de l'Etat, des Régions et l'ensemble de la filière professionnelle en présence des syndicats de salariés. Cette cohésion est un facteur de succès pour les objectifs de chacun.

PROGRAMME NATIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS

Le PNFB, de portée stratégique sur l'ensemble de la filière sur 10 ans, renforcera le lien économique entre l'amont et l'aval de la filière dans le cadre d'une gestion durable de la forêt. De nouveaux outils sont prévus en renforcement des actions du contrat : la cotation des bois, la communication éducative vers la société, le plan export, la formation à la gestion forestière, l'outil logistique de mobilisation du bois, la commande publique. Des actions visant à dynamiser la gestion forestière viendront en consolidation du contrat de filière.

PROGRAMMES INTERMINISTÉRIELS : NOUVEL ÉLAN

Les futurs programmes viennent soutenir les actions. Ainsi :

- Le Plan Recherche et Innovation 2025 : vision prospective et opérationnelle du développement en partant des marchés
- Le programme sectoriel bois du PIA3 : stratégie et financements d'investissements structurants.

INTEGRATION DU CONTRAT DANS LE CADRE DE LA LOI TECV

Avec l'articulation de la Stratégie Nationale Bas Carbone, de la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse et de la Programmation Pluri annuelle de l'Energie en 2016.

SIGNATAIRES DU CONTRAT DE FILIÈRE EN 2015 ET 2016



FBIE et ses membres : CAPEB-UNA-CMA (Artisanat et Petites Entreprises) ; COPACEL (Industrie des Papiers, Cartons & Celluloses) ; FFB-UMB (Métiers du Bois) ; FIBC (Industrie Bois-Construction) ; FNB (Fédération Nationale du Bois) ; LCB (Commerce du Bois) ; UIPP (Panneaux de Process) ; UNIFA (Industries de l'Ameublement). Ainsi que UFME (Menuiseries Extérieures) et MIAM (Matériel Industriel Agricole).

Les organismes liés à l'énergie : CIBE (Bois-Energie) ; FEDENE (Énergie environnement) ; SER (Énergies Renouvelables) ; SNPGB (Producteurs de granulés de bois).

FBR (France Bois Régions) représentant les 22 interprofessions régionales.



STRUCTURATION DU TRAVAIL

LE CONTRAT : DEUXIÈME ANNÉE

Des étapes majeures pour l'ensemble de la filière

- Installation du pilotage stratégique (commissions économiques-VEM, innovation, communication)
- Vision prospective des marchés et de l'utilisation de la ressource
- Investissements prioritaires pour structurer le tissu industriel
- Plan Déchets
- Accord-cadre bois construction environnement
- Accord-cadre avec l'ADEME et avec la Caisse des Dépôts et C.

Des actions nouvelles, ciblées vers les entreprises et l'emploi

- Plan d'actions pour la promotion des métiers
- Numérique : information, formation à distance, maquette BIM
- Bonnes pratiques de contractualisation
- AMI Dynamic
- Accès à la commande publique
- Plan Bois (DHUP) pour la construction-réhabilitation

Et la poursuite des actions lancées en 2015

DYNAMIQUE TERRITORIALE RENFORCÉE

Programmes régionaux PRFB et stratégies régionales de la mobilisation de la biomasse

Ces déclinaisons régionales des documents d'orientation nationaux rechercheront une adéquation entre l'offre et la demande de bois en tenant compte des bassins de production et des zones d'approvisionnement des entreprises.

Contrats régionaux de filière

Ils seront renforcés par ces documents d'orientations régionales. Les Commissions régionales de la forêt et du bois responsables de cette synergie, mettront en œuvre les contrats, porteurs de l'ambition régionale pour la filière, et animés par les interprofessions régionales.

FBF et ses membres : ASSFOR (Groupements Fonciers et Forestiers) ; Experts Forestiers de France (Ingénieurs et experts forestiers et experts bois) ; CNPF (Propriété Forestière) ; FNB (Fédération Nationale du Bois) ; FNCOFOR (Communes Forestières) ; FNEDT (Entrepreneurs Des Territoires) ; Fransylva (Forestiers Privés de France) ; LCB (Commerce du Bois) ; ONF (Office National des Forêts) ; SEILA (Emballage Industriel et Logistique) ; SIEL (Emballage léger) ; SNPF (Pépinieristes forestiers) ; UCCF (Coopération forestière).

